



**COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026
PROCÈS-VERBAL**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 27 avril 2026 à 20h00, sous la présidence de Madame Laurette COLOMBET, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 14 membres présents :

Présents : Laurette COLOMBET – Martine BESSEY – Michel PONCET – Aurélia MARTINS – Jérémy GAREL – Robert DUVERGER – Catherine ARTAUD – Gilles BERTHELOT – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Damien GERBEL – Fabien MARCEL – Pierre-Emmanuel GONNELLI – Edwige KIRIEL

Absente excusée : Caroline DUPERRAY

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Aurélia MARTINS

À l'ouverture de la séance, Madame le Maire a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal
3. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 7 avril 2026 en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT
4. Budget commune : vote du budget primitif 2026 et fongibilité des crédits
5. Budget activités commerciales : vote du budget primitif 2026
6. Vote des taux des taxes locales année 2026
7. vote des subventions versées aux associations pour l'année 2026
8. Budget commune : Admission en non-valeur irrécouvrables
9. Proposition des membres à la commission communale des impôts directs
10. Désignation du référent déontologue
11. Désignation des représentants au sein de l'association « l'Ile des enfants »
12. Motion du SIEL sur la décentralisation
13. Désignation du correspondant défense
14. Questions diverses

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Aurélia MARTINS est désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 07 avril 2026 qui a fait l'objet d'une demande de rectification sur certains points de sa rédaction.

En conséquence, son approbation est reportée à la prochaine séance du Conseil municipal, après prise en compte des corrections demandées.

3. RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2026 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Par délibération n°2 en date du 07 avril 2026, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, Madame le Maire informe, à chaque séance du Conseil municipal, de l'ensemble des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.

Depuis la convocation à la séance du Conseil municipal du 07 avril 2026, Madame le Maire a pris la décision municipale suivante :

- DM2026-1 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP16 AP17	50 chemin de Bajosse	5 m ² 6 650 m ²	Non bâti	13/04/2026
--------------	----------------------	--	----------	------------

Le conseil municipal prend acte.

4. BUDGET COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le Conseil municipal prend connaissance du projet de budget primitif, élaboré avec l'appui de Madame DIAS, Conseillère aux Décideurs Locaux.

Le budget est équilibré en fonctionnement à 1 166 972,99 € et en investissement à 1 019 094,66 €.

Madame le Maire explique que le budget est maîtrisé, qu'il prend en compte l'augmentation du coup de l'énergie ainsi que le recrutement de personnel. Priorité donnée à l'entretien des bâtiments, de la voirie et à l'aménagement du bourg.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Madame le Maire rappelle que la nomenclature M57 permet une gestion budgétaire plus souple, en autorisant, par délégation du Conseil municipal, des virements de crédits entre chapitres (hors personnel), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permet d'ajuster les crédits en cours d'exercice sans remettre en cause l'équilibre budgétaire.

Les mouvements de crédits réalisés feront l'objet d'une information de l'assemblée lors de la séance suivante.

Adopté à l'unanimité des membres présents

5. BUDGET ACTIVITÉS COMMERCIALES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil municipal prend connaissance du projet de budget primitif 2026, élaboré avec l'appui de Madame DIAS, Conseillère aux Décideurs Locaux.

Le budget est équilibré à 24 995,50 € en fonctionnement et 16 659,52 € en investissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents

6. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES ANNÉE 2026

Dans le cadre du vote du budget primitif 2026, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les taux des taxes directes locales, appliqués aux bases d'imposition fixées par l'État et revalorisées annuellement par la loi de finances.

Pour rappel, les taux en vigueur en 2025 étaient les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,50 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,91 %
- taxe d'habitation : 9,01 %.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de reconduire ces taux pour l'année 2026 afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants.

7. VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

ASSOCIATION	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT (euros)
Amicale boules lyonnaises	Subvention annuelle	100,00
Association Pierre Martelanche	Subvention annuelle	100,00
Basket-club 10 équipes x 200	Subvention charte de partenariat	2000,00
Football-club 10 équipes x 100	Subvention charte de partenariat	1000,00
Tennis-club 8 équipes x 70	Subvention charte de partenariat	560,00
Centre de loisirs sans hébergement	Subvention périscolaire	13000,00
Club des jeunes	Subvention annuelle	100,00
Club du 3 ^{ème} âge	Subvention annuelle	100,00
Comité des fêtes	Subvention annuelle	100,00
	Subvention Marché artisanal	250,00
	Subvention Fête patronale	1200,00
Loisirs danse	Subvention annuelle	100,00
Section pétanque	Subvention annuelle	100,00
Sou des écoles	Subvention annuelle	100,00
Amicale des conseillers	Subvention exceptionnelle	53,00
MARPA	Subvention annuelle	100,00
CFA		180,00
Collège de la côte roannaise	Foyer socio-éducatif	520,00
	Association sportive	78,00
	TOTAL	19 741,00

Adopté à l'unanimité des membres présents

8. BUDGET COMMUNE : ADMISSION EN NON-VALEUR IRRÉCOUVRABLES

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le comptable public a transmis un état de créances irrécouvrables concernant des titres émis sur le budget communal, principalement liés à la restauration scolaire, restés impayés malgré les relances.

Il est proposé leur admission en non-valeur pour un montant total de 179,75 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents

9. PROPOSITION DES MEMBRES À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Ce point est reporté, l'ensemble des éléments nécessaires à son examen n'étant pas encore disponible.

10. DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Le Conseil municipal est informé du cadre réglementaire relatif au référent déontologue de l' élu local, permettant à tout élu de bénéficier de conseils en matière de respect des principes déontologiques.

Madame le Maire indique avoir sollicité Monsieur Fabien MARCEL, qui a accepté d'assurer cette mission pour la durée du mandat en cours. La rémunération fixée par dossier est de 80 € avec la prise en charge des frais de déplacement selon les règles applicables à la fonction publique territoriale.

Adopté à l'unanimité des membres votants

11. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION « L'ILE DES ENFANTS »

Le Conseil municipal est informé qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune de Saint-Romain-la-Motte au sein de l'association « l'Ile des Enfants », qui a pour but d'organiser et gérer l'accueil collectif de mineurs.

L'article 8 des statuts énumère les membres composant le Conseil d'Administration, à savoir :

- 1 représentant du Club des Jeunes et 1 suppléant
- 3 représentants de la Municipalité
- 4 représentants des membres actifs de l'association élus en Assemblée Générale.

Concernant les 3 représentants du Conseil municipal et après délibération, les personnes suivantes ont été désignées à l'unanimité des membres présents :

- **Mme Aurélia MARTINS, 3ème Adjointe**
- **Mme Catherine ARTAUD, conseillère municipale**
- **Mme Christelle ROGUE, conseillère municipale**

12. MOTION DU SIEL SUR LA DÉCENTRALISATION

Madame le Maire présente au Conseil municipal une demande de soutien transmise par le SIEL-TE-42, concernant une motion portée par la FNCCR relative au maintien de l'organisation des services publics de réseaux au niveau local.

Cette motion s'inscrit dans le contexte des réflexions nationales sur la réorganisation des compétences territoriales, notamment en matière de gestion des réseaux d'énergie et de transition écologique. Elle exprime l'opposition à un éventuel renforcement du rôle du département comme chef de file dans ce domaine, au profit du maintien des compétences au niveau du bloc communal et des syndicats d'énergie, considérés comme plus adaptés aux enjeux de proximité et d'efficacité.

Elle demande au Gouvernement de préserver l'organisation actuelle, les moyens des syndicats spécialisés et leur capacité d'investissement.

Après délibération, le Conseil municipal décide à la majorité (13 voix pour, 1 abstention – Robert DUVERGER) d'apporter son soutien à la FNCCR et d'adopter la motion correspondante.

13. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Conseil municipal est informé de l'obligation de désigner un correspondant défense, chargé de relayer les actions de sensibilisation aux questions de défense et d'assurer le lien avec les autorités civiles et militaires.

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents Madame Martine BESSEY en qualité de correspondante défense de la commune de Saint-Romain-la-Motte.

14. QUESTIONS DIVERSES

- Le frigo de la salle communale ne fonctionne plus. Michel PONCET se rendra sur place.
- Course de vélo le 16 mai 2026 (La Gravel'Ouches) qui passera sur la commune.
- Un pré à nettoyer impasse du Fromental.
- Michel PONCET explique la remise en forme des chemins. Aire de croisement vers la RN7, triangle au chemin de la Brosse, trous dans le chemin de la Motte, répondre aux demandes des riverains de la route de la Croix Rampart afin de sécuriser les bords de route pour l'accès à l'arrêt de bus.
- Robert DUVERGER signale que la cuve de récupération des eaux pluviales sur le parvis de l'église a été installée. Il faut installer des plots pour empêcher le stationnement.
- Prochaine réunion concernant les travaux de la RN7 le 28 avril 2026 à 14h.
- Faire le point pour l'aménagement du bourg avec le bureau d'études Réalités.
- Damien GERBEL signale les problèmes d'évacuation d'eau au niveau des égouts du lotissement Galmain.
- Damien GERBEL explique que la chaudière d'un des locataires des logements communaux est en mauvais état.
- Vérifier le contrat de bail de Mme PHILIBERT.
- Faire un point sur le site internet et sur les supports de communication de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55

Le Maire,
Laurette COLOMBET



La secrétaire de séance,
Aurélia MARTINS

